

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Jessica Fortier

<https://www.cadre21.org/membres/dc3984bcde9e60429256841f>

Date d'obtention : 2025-05-23 18:05:21

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens que cette méthode est un partenariat entre écoles, services de police et directeur des poursuites pénales ou chacun intervient dans son champs de compétences afin d'agir rapidement et efficacement dans un cas de sexto. Il y a un protocole à suivre étape par étape avec un questionnaire qui est sans préjugé et sans sous-entendu afin de ne pas biaiser les réponses des élèves et d'éviter de nuire à une enquête.

La méthode permet de déterminer la gravité et l'urgence de la situation en vérifiant de la bonne façon le contexte dans lequel cela s'est déroulé, la nature des gestes posés et des images qui ont été partagées, les intentions et l'étendu du partage d'images ou de vidéos afin d'orienter les prochaines interventions.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cela me permet de savoir comment prendre en charge une situation de sexto. je me sens maintenant plus outillé et à l'aise pour intervenir adéquatement et dans le respect des élèves impliqués.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Intervenir dans la bienveillance et sans jugement. M'assurer que moi-même, les élèves impliqués et les parents conservons la confidentialité des situations afin de préserver l'identités des jeunes impliqués et protéger leur vie privé en demandant de ne pas ébruiter l'affaire.
m'assurer que personne, ni moi-même accèdent au contenu d'un cellulaire qui pourrait avoir des photos ou vidéos de nature pornographie.